

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT
MRC MONTCALM**

RÈGLEMENT #730-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 683-2022 FIXANT LA LIMITE DE VITESSE PERMISE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE pour la sécurité des gens, il y a lieu de fixer la limite de vitesse permise sur chacun des chemins municipaux ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Esprit a adopté le règlement 683-2022, entré en vigueur le 6 juillet 2022;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement 683-2022 afin d'établir de nouvelles limites de vitesse pour la sécurité de la population;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – AMENDEMENT

Le présent règlement amende le règlement 683-2022 fixant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux en vigueur.

ARTICLE 3

Les annexes A à I du règlement 683-2022 sont abrogées dans leur intégralité.

Les annexes A à I font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 14 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

- Original signé -

Germain Majeau
Maire

- Original signé -

Simon Franche
Directeur général et greffier trésorier

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 2 juillet 2024

Adoption du règlement : 12 août 2024

Avis public de promulgation : 16 août 2024

Envoi à la SQ et à la cour municipale de la MRC de Montcalm : 19 août 2024

LISTE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Annexe A – Limite de vitesse à 20 km à l'heure

Rue des Écoles, entre la rue Desrochers et la rue Vézina
--

Annexe B – Limite de vitesse à 30 km à l'heure

Rue Ducharme
Rue Roger
Rue Saint-Isidore, entre la rue des Écoles et la rue Grégoire
Rue Serge

Annexe C – Limite de vitesse à 40 km à l'heure

1 ^{re} Avenue
2 ^e Avenue
3 ^e Avenue
4 ^e Avenue
5 ^e Avenue
Rue de l'Auberge
Rue Avila
Rang de la Côte-Saint-Louis (croisement du Ruisseau St-Jean – branche 1) à la rue Principale
Rue Desrochers
Rue du Moulin
Place Durand
Rue Euclide
Rue Grégoire
Rue Henri
Rue Latendresse
Rue des Lilas
Place des Loisirs
Rue Montcalm
Rue Principale
Rue René
Rue Rivest
Rue Saint-Isidore, entre la Route 125 et la rue Grégoire
Rue Saint-Louis
Place Saint-Ours
Rue Vézina
Rue Villemaire

Annexe D – Limite de vitesse à 50 km à l'heure

Montée Cadot
Rue du Domaine-Dufour
Rue du Domaine-Martimbeau
Rue du Domaine-Raymond
Rue des Entreprises
Rue Laviolette
Rue Meunier
Rang Montcalm
Rang des Pins, à l'ouest de la montée Cadot
Rang de la Rivière Nord, vers le cul-de-sac
Rue Robert
Rue Saint-Isidore, de la Route 125 à la rue Industrielle
Rue Turcotte

Annexe E – Limite de vitesse à 60 km à l'heure

Rang des Continuations
Rang des Pins, du rang Montcalm à la montée Cadot
Rang de la Côte Saint-Louis, de la Route 158 au croisement du Ruisseau St-Jean – branche 1
Montée Lesage

Annexe F – Limite de vitesse à 70 km à l'heure

Rang de la Rivière Nord
Rang de la Rivière Sud

Annexe G – Limite de vitesse à 80 km à l'heure

Rue Saint-Isidore, de la rue Industrielle au rang des Continuations

Annexe H – Signalisation



Annexe I – Carte du territoire

